



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agence régionale de santé
Délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence

Digne les Bains, le **2 OCT. 2024**

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence

ARRETE PREFECTORAL N°2024- 276-002
**Modifiant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés
du département des Alpes-de-Haute-Provence**

VU le Code des pensions civile

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant statut général des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à fonction publique ;

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'attitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires modifiés par le décret n°2013-447 du 30 mai 2013 ;

VU le décret du 16 juillet 2024 portant nomination de directeur général de l'agence régionale de santé Povençe-Alpes-Côted'Azur Monsieur Yann BUBIEN ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visés par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-190-015 du 8 juillet 2024 fixant la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes des Alpes-de-Haute-Provence ;

VU le courriel en date du 16 septembre 2024 de demande de retrait de la liste des médecins agréés du Docteur Gérard BLANDIN ;

Sur proposition du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-D'azur ;

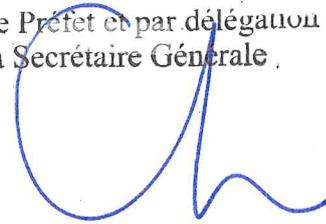
ARRETE

Article 1 – Les annexes de l'arrêté fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés du département des Alpes-de-Haute-Provence sont modifiées.

Article 2 – Sont agréés jusqu'au 8 juillet 2027, les médecins généralistes et spécialistes dont les noms suivent en annexe 1 et 2.

Article 3 – Le Secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, Monsieur le Directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-D'azur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale,



Chloé DEMEULENAERE